



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2022 – 110
Séance du 9 décembre 2022

Portage par le Centre de formation AFI 24 du BUT chimie (IUT Béthune) en apprentissage

Condition d'acquisition du vote :

Quorum = moitié des membres en exercice présents ou représentés
Acquisition de la délibération = majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 19

Nombre de membres représentés : 8

Nombre de vote pour : 27

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

Ce point a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité à la commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 2 décembre 2022

Le portage par le Centre de formation AFI 24 du BUT chimie (IUT Béthune) en apprentissage, tel que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvé.

Demande de changement de CFA pour le BUT Chimie de l'IUT Béthune

Au département chimie de l'IUT de Béthune il existe actuellement trois formations par apprentissage gérées par des CFA différents. Le BUT chimie de l'IUT de Béthune est actuellement porté par le CFA Formasup alors que la Licence Professionnelle Méthodes d'Analyses Chimiques (LP MAC) et la LP Qualité Hygiène Santé Sécurité (QHSSE) sont gérées par un CFA de branche : l'AFI 24.

Suite à la décision d'intégrer la LP MAC au BUT Chimie en septembre 2023, l'équipe pédagogique du département Chimie souhaiterait confier le portage du BUT Chimie à l'AFI24.

Ce choix est motivé par une offre de service de l'AFI 24 jugée plus performante que celle de Formasup en particulier sur les thématiques suivantes :

- L'aide à la recherche de contrat : l'AFI 24 développe une cellule commerciale au Nord de Paris qui pourrait permettre d'augmenter le nombre de contrats de BUT Chimie (actuellement 9 en première année et 15 en seconde année)
- L'aide au recrutement d'apprentis : l'AFI 24 a mis en place une plateforme d'accompagnement pour le suivi des candidatures et d'aide à la rédaction du CV ou de la LM qui est performante et a montré son intérêt depuis plusieurs années.
- La gestion des conventions et contrats : actuellement l'AFI 24 gère 65 contrats pour l'IUT de Béthune. Le basculement des contrats à Formasup générerait un surplus de travail pour le service apprentissage qui est déjà sous tension.
- Le relationnel avec les entreprises de chimie : celui-ci est nécessairement plus développé pour l'AFI 24, CFA dédié à cette branche professionnelle, ce qui offre davantage de réactivité par rapport à Formasup.

De plus l'équipe pédagogique craint une perte de contrats si le BUT Chimie restait intégralement porté par Formasup : l'AFI 24 est un CFA de branche qui gère des BUT chimie dans la région parisienne (Paris, Orsay, Créteil-Vitry...) donc la concurrence serait nécessairement plus forte.

La prestation d'AFI 24 a fait l'objet d'une négociation financière puisque le service proposé est supérieur à celui actuellement offert par Formasup et donc plus onéreux. Néanmoins l'AFI 24 s'est engagé à nous fournir, à nombre de contrat égal, un reversement de coûts contrats équivalent à notre niveau de ressource actuellement généré par les contrats BUT et LP de chimie.

Le changement du portage du BUT Chimie de Formasup à l'AFI 24 a donc fait l'objet d'un vote à notre dernier conseil d'IUT du 17 novembre dernier. Ce dernier a donné à la grande majorité (unanimité moins 1 abstention) un avis favorable au portage du BUT Chimie par l'AFI 24.